

Contrat d'apprentissage marketing

La structure

Si vous êtes passionné(e) par l'univers du sport et que vous souhaitez intégrer des projets portés par une Fédération Olympique, la Fédération française de la montagne et de l'escalade recherche un contrat d'apprentissage pour travailler avec elle sur la mise en place du fonds de dotation récemment créé : RockClimber. Le Fonds de Dotation RockClimber a été créé le 24 juin 2019 par la FFME pour soutenir le développement et l'entretien des sites naturels d'escalade dans un objectif de sécurité et de respect de l'écologie. Le Fonds de Dotation est intégré au fonctionnement de la Fédération et bénéficie de son accompagnement en matière de fonctionnement comptable et administratif, de communication et de marketing.

Description du poste

Le contrat d'apprentissage, chargé(e) de mission marketing aura principalement des missions liées au développement du fonds de dotation RockClimber :

- Démarchage de nouveaux donateurs RockClimber
- Gestion et animation du site rockclimber.fr (administration, création de contenu...)
- Création de contenus social media sur le projet RockClimber
- Création des supports commerciaux
- Animation du réseau d'ambassadeurs RockClimber
- Création d'un dispositif de dons grand public en liaison avec un partenaire ou indépendant

Le(a) contrat d'apprentissage travaille avec le comité de pilotage du fonds de dotation et pourra être présent lors des conseils d'administration.

Diplôme et compétences attendues

Master 2, Ecole de Commerce, spécialisation Marketing

Motivé(e), rigoureux(se), autonome, vous avez les compétences suivantes :

- Capacité de négociation
- Créativité
- Capacité d'analyse
- Capacité à animer des réseaux
- Connaissance des réseaux sociaux
- Rigueur, motivation et détermination
- Sensibilité aux thématiques environnementales
- Sens et goût pour les relations humaines

Conditions du stage

- Poste basé au siège de la FFME, 8/10 Quai de la marne, 75019 Paris
- Durée poste de 1 an pour un contrat d'apprentissage pouvant être débuté dès le 15 septembre 2021
- Rémunération : dispositions légales
- Prise en charge de 50% du titre de transport
- Tickets restaurant
- 35 heures

**Lettre de motivation + CV à adresser
à Anne Grospeillet-Quintin, Directrice générale (recrutement@ffme.fr)**